



# LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

## ÉTATS-UNIS.

Une grande fermentation règne dans les États Unis, par suite du massacre du révérend M. Love Joy par la populace d'Alton, dans l'Illinois. Ce malheureux événement a été dû à l'animosité qui règne dans presque tous les états esclaves au sujet de l'émancipation des nègres. M. Love Joy avait voulu rétablir à Alton un journal favorable à l'abolition, sous le titre de *The Observer*. La populace s'est portée en masse contre les presses de ce nouveau journal; elle a mis le feu à la maison; un des assaillants a été tué par les personnes qui défendaient la maison, M. Love Joy a été tué; les presses, brisées malgré l'intervention de la police, ont été jetées dans le Mississipi. Le martyr (car c'en est un) de M. Love Joy, fera des prosélytes à la cause des abolitionnistes.

## ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 19 DÉCEMBRE.

On écrit de Göttingue, le 15 décembre :

« Le bruit se répand à l'instant que plusieurs professeurs, quoique non signataires de la protestation, ont offert de leur propre gré leur démission au roi; déjà M. le professeur C. O. Müller a suspendu ses cours, la plupart des auditeurs sont désertés. Le *carcer* est si rempli d'étudiants, qu'on n'a pu y placer plusieurs de ceux qui avaient été arrêtés.

« Ces arrestations sont la suite d'atropemens qui ont eu lieu hier et aujourd'hui, malgré les exhortations des professeurs, et que la cavalerie a dissipés.

« Un bruit, qui probablement est faux, se répand à l'instant : des troubles, dit-on, ont éclaté à Osnabruck et même à Hanovre.

« Les adresses de Kiel et de Leipsic aux sept professeurs paraissent avoir été arrêtées à la poste; du moins les originaux ne leur sont pas encore parvenus.

« On nous mande de Francfort-sur-Mein, le 20 décembre : « On apprend que, par suite de l'arrestation de l'archevêque de Cologne, des représentations ont été adressées de beaucoup de points au gouvernement prussien pour l'engager à la modération et à la réconciliation.

« Il paraît certain que le duc de Nemours fera, au mois de février prochain, un voyage en Allemagne, et qu'il y séjournera pendant quelque temps; on dit que c'est pour affaires de famille. (Gaz. d'Augsb.)

## ANGLETERRE. — LONDRES, LE 20 DÉCEMBRE.

M. Van de Weyer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges, a été reçu hier par la reine en audience de congé.

« Dans la chambre des communes, séance du 19, la 3e lecture du bill relatif à la liste civile a eu lieu. M. Hume a reproduit sa motion pour en réduire le chiffre à 335,000 l. au lieu de 385,000. Cette motion a été rejetée sans division. M. Grant a proposé la suppression de la clause qui autorise S. M. à accorder annuellement de nouvelles pensions. Cette motion a été rejetée par 125 voix contre 23.

« Sir Robert Peel a proposé un amendement tendant à reporter en augmentation pour l'année suivante l'excédant des 12,000 liv. allouées pour pensions nouvelles, dans le cas où la totalité de cette somme ne serait pas dépensée dans l'année. Le chancelier de l'échiquier s'est rallié à cet amendement, qui a été adopté par 114 voix contre 25.

## FEUILLETON.

### ROME AU SIÈCLE D'AUGUSTE.

Auguste est empereur, Mécène ministre, Agrippa consul. Entrons à Rome par la *via Flaminia*, le soir avec la lumière horizontale d'un soleil d'été. Oubliez le *Corso*, et la *via Ripetta* : cette étendue de terrain qui court de la porte du Peuplier au théâtre de Marcellus, c'est le Champ-de-Mars; pelouse immense qui longe la rive gauche du Tibre; la jeunesse de Rome se livre aux jeux de la course, du disque, de la paume, de la lutte, du palet. Approchez-vous de ces innombrables spectateurs, rangés en ellipse, comme les murailles vivantes du cirque *Agonale*. Là, trois citoyens d'élite jouent à la paume l'un, celui dont la tête est couverte d'un *pallium*, et qui marche avec l'indolence d'un homme, c'est Mécène, le ministre de César; son adversaire, petit, replé, jovial, et assez ressemblant à un porc du troupeau d'*Epicure*, ainsi qu'il le dit lui-même, c'est Horatius Flaccus, le poète. Les deux ennemis de Mécène attendent la fin de la partie pour conclure Horatius, en litière, à sa villa de Tibur. Regardez le joueur qui se retire à l'écart parce qu'il souffre de la poitrine et des yeux; c'est Virgile Maro, le Mantouan. Arrêtez-vous un instant, à quelque distance de là, devant ce temple superbe, dont la coupole de bronze et les colonnes de marbre, à peine sorties des mains de l'ouvrier, luisent comme des bijoux dans l'écrin d'un orfèvre; c'est le Panthéon; Agrippa l'a bâti par une inspiration céleste; ce temple recueillit le jour d'en haut, comme s'il eût entendu la prophétie galiléenne : *Rorate caeli desuper, et nubes pluant justum*. Le Christ va naître à Bethléem, et Agrippa lui prépare le temple sans défaut; le seul temple qui soit digne d'un dieu.

C'est aussi l'heure de la promenade aux Portiques. Allons aux portiques d'Octavie, ce remiez-vous des belles Romaines et des jeunes gens qu'on appelle les *Beaux*. Toutes les femmes ressemblent à des statues divines que Cybèle vient d'animer du feu de la vie, et qui sortent de leurs temples pour recevoir l'hommage des mortels. Les unes, comme

M. Chalmers a demandé la suppression de la 15e. clause qui porte qu'une somme de 10,000 liv. est accordée pour le service particulier de la maison de la reine. Cet amendement a été rejeté par 100 voix contre 25.

Le bill a ensuite été adopté et transmis à la chambre des lords.

Le même jour, à la chambre des lords, le bill sur la liste civile, transmis par les communes, a été lu une première fois et la seconde lecture a été renvoyée au lendemain.

La seconde lecture a été faite dans la séance du 20.

« La réunion qui a eu lieu à Birmingham, avant de se séparer, a voté la résolution suivante : « Les ministres s'étant déclarés en dernier lieu contre la réforme, ont perdu la confiance du pays. »

## FRANCE. — PARIS, LE 20 DÉCEMBRE.

Le *Messageur* publie la nouvelle suivante qui mérite cependant confirmation :

« A la suite des pressantes démarches de M. le comte Lebon, M. le président du conseil vient, dit-on, de faire expédier par le département des affaires étrangères, à la diète de Francfort, une note dans laquelle on déclare que la France est résolue à prêter main-forte à la Belgique, dans son nouveau conflit avec la Hollande et la confédération germanique. On ajoute que cet acte a été concerté avec le cabinet de Saint-James, qui a dû en adresser un semblable à la sérénissime diète.

« A la fin de la séance d'hier de la chambre des députés, l'admission de M. Jacques Lefebvre, le concurrent de M. Laffite à Paris, a été prononcée à une forte majorité. Le centre gauche, et sa tête M. Dupin, a voté pour l'admission. Quelques membres du centre et les extrêmes ont voté contre.

M. Vivien avait terminé son rapport en concluant à l'admission du candidat. M. Berger a donné en outre quelques explications et s'est réservé son vote. M. O. Barrot a parlé contre l'admission. Il a prétendu que la chambre devait en appeler aux électeurs. M. Mauguin s'est aussi prononcé contre l'admission. Plusieurs membres ont parlé dans le même sens.

« Le conseil général du commerce, dans sa séance d'hier, a émis l'avis, après une longue et vive discussion à laquelle ont particulièrement pris part MM. Bignon (de Nantes, Roul (de Bordeaux), Deunay (de Lille) et Blanquet (de Valenciennes), que les droits à l'introduction en France, des bestiaux étrangers seraient perçus au poids, au lieu d'être perçus par tête, et que ces droits seraient, pour la race bovine, de 7 centimes, et de 8 centimes pour la race ovine, par kilogramme, sans que, dans aucun cas, ils pussent s'élever à plus de 4/5 des droits actuels.

« Des instructions ont été adressées aux agents diplomatiques dans les capitales d'Angleterre, de France, de Hollande et de Belgique, pour notifier que le gouvernement portugais voudrait recevoir des soumissions de tout individu ou de toute entreprise nationale ou étrangère disposée à entreprendre d'améliorer en six mois la barre d'Oporto.

« Le célèbre poète autrichien, connu sous le pseudonyme d'Anastasius Grün, et dont on a annoncé l'arrivée à Paris, s'étant adressé vainement à l'ambassade d'Autriche pour assister à la séance royale, a envoyé à M. de Lamartine la lettre suivante : « Monsieur, ayant échoué dans mes instances auprès de l'ambassadeur de la cour d'Autriche pour en obtenir la faveur d'assister à la séance royale, je m'adresse au plus

digne représentant d'une puissance supérieure, dont je m'honore d'être un des plus humbles vassaux. » La pétition du poète a été, comme on doit le croire, très gracieusement accueillie.

« Hier, Vidocq a déposé entre les mains de M. le procureur du roi une nouvelle plainte en abus de pouvoir contre M. le préfet de police et les commissaires membres de la commission d'enquête.

« En sortant du parquet, Vidocq parlait avec beaucoup de vivacité de l'intention où il était de suivre, disait-il, cette affaire à outrance et il montrait aux personnes qui l'entouraient la lettre qui lui a été adressée par M. Ledru, et que nous avons reproduite hier.

« La réponse de Vidocq à cette lettre a été communiquée au *Messageur*, qui la publie ce soir en ces termes :

« Monsieur, « Je vous ai choisi pour me défendre, parce vous êtes un des avocats qui ont attaqué les actes de mon administration avec le plus de fermeté.

« Je ne m'en suis souvenu que pour vous prier de m'accorder votre appui, car j'ai désiré trouver, dans mon avocat, mon premier juge et le juge le plus sévère, c'est assez vous dire que je ne crains rien.

« J'accepte, monsieur, la condition que vous m'imposez. « Vous n'avez qu'à ordonner, les mille francs seront remis aux jour, heure et minutes que vous aurez fixés.

« J'aurai l'honneur de me rendre chez vous, si vous le permettez, entre trois et cinq heures : votre secrétaire m'a dit que c'était le moment où vous étiez visible.

« Agréer par avance, monsieur, toute la gratitude et le respect profond avec lequel je suis votre très humble et obéissant serviteur.

Vidocq. »

« Conformément à cette lettre, Vidocq a rapporté à son défenseur la quittance suivante :

« Reçu de monsieur... la somme de mille francs pour être distribuée aux pauvres.

« Paris, ce 12 décembre 1837. « Pour ma sœur Boulet, supérieure des sœurs de la Charité de St. Vincent de Paul, « Sœur HENRIETTE. »

« Tout paraît devoir être étrange dans cette affaire, car nous lisons dans le même journal à la suite de cette correspondance :

« Vidocq a été arrêté hier à son domicile, rue Neuve-Saint-Eustache, 39, non pas ainsi que l'annonce, par erreur, la *Gazette des Tribunaux*, en vertu d'un ordre du préfet de police, mais sur un mandat d'un juge d'instruction, M. Fleury.

« Ce mandat qualifie d'escroquerie la prévention sous laquelle il place Vidocq.

« Vidocq a été immédiatement transféré à la prison de Ste. Pélagie, où il occupe la chambre long-temps habitée par M. Armand Marrast.

« En vertu d'un mandat signé par M. le juge d'instruction Fleury, le secrétaire de Vidocq a été arrêté hier et conduit à la préfecture de police.

« On lit dans la *Sentinelles des Pyrénées* du 13 :

« Le gouvernement français a donné l'ordre, le 14, à toutes les douanes de la frontière espagnole, de ne laisser passer quoi que ce soit sur les points occupés par les carlistes. Le passage sera libre seulement par Irun et Canfranc occupés par les Chistinos.

des minerves pudiques, sont couvertes de la *stolla* et de la *palla* : elles ne montrent rien, elles laissent deviner; les autres ressemblent à des Vénus aphroditiques qui, sortant de la mer natale, ont pris à la hâte l'étoffe parcimonieuse qu'on leur jetait et se sont drapées à faire étinciller de volupté les regards des jeunes gens! Celles-là, quand elles passent devant les colonnades, donnent le désespoir à l'architecte d'Ionie, au sculpteur de Sanium; car le marbre de Paros est moins limpide que les épaules de ces Romaines; le chapiteau de Corinthe est moins gracieux que leur chevelure; le fût ionien moins svelte que leur taille; les emphores, avec leurs anses courbées en arc, sont moins souples et moins déliées que ces harmonieuses formes de bustes-divins ou s'arrondit livoire fluide des bras! Vous trouverez la même foule aux portiques de Pompée, des Argonautes, des Nations; partout les femmes s'y enlacent aux colonnes; partout les jeunes gens y alluent, pour tromper l'œil excédé des matrones et des nourrices; les *Beaux* ont fait leurs toilettes du soir, les *sardiniens* étincellent à leurs mains; leurs cheveux sont parfumés de nard et de cinomome; la pierre poince de Sicile a poli leurs bras et leurs jambes nus; la pourpre se replie avec élégance sur leurs reins, et le tissu de leur robe a toute la finesse de la feuille du lys. Entre tous, vous reconnaîtrez Rufus, orgueilleux comme un paon; Gollilus, qui sautille sur la pointe des pieds; Sabellus, qui n'a coupé que sa moustache, et dont tout le reste de la figure est inondé de barbe; mais ils sont effacés par le célèbre Barrus, le type des *Beaux*. Barrus est l'idole des jeunes filles; nul n'a plus de grâce au gynécée, lorsqu'appuyé sur le dossier d'une chaise, il laisse tomber de nonchalantes paroles aux oreilles d'une dame; nul ne grasseye mieux en parlant; nul ne chante avec plus de langueur les voluptueuses chansons du Nil et du Guadalquivir. Noutons au Capitole, et descendons au Forum par la voir-Sacrée. Saluons en passant, à côté du *Tabularium*, le temple de la Concorde qui semble encore lancer le *quousque tandem* aux conjurés de la prison Mammétine.

« Laissons à notre droite les temples de Jupiter Stator et de Jupiter Tonant; marchons vers la *Méta Sudans*. A notre gauche, de grands

vides s'apprentent à recevoir la basilique d'Antonin et Faustine, les temples de Mars, et de Vénus et de Rome; gagnons la porte Capène, par cette voie où s'élèvera plus tard l'arc triomphal de Constantin. A notre droite, laissons les agitateurs, les trafiquants, les industriels, les banquiers, les *tourmenteurs* d'argent, qui vont parler de leurs affaires entre le *Quadrifrons* et l'arc des Orfèvres, ou devant la calonnade circulaire de Vesta et le temple de la Fortune virile. Laissons nous sur la voie Appia, en recueillant les gouttes d'eau qui suintent de la porte Capène. Quelle foule! quel monde! quel peuple! qu'il vie! quel fracas! Tout Rome couvre la poussière appienne depuis les tombeaux des Scipions jusqu'à la tour de Crassus Creticus. C'est un flux et reflux de chars qui roulent avec l'impétuosité du vent; ces chars ont tous des noms distinctifs : les *cisili*, les *petorita*, les *covini*, les *rhedæ*, les *carroca*, les *essada*, les *vehicula*. Les uns à quatre roues, les autres à deux, tous traités par des mules luisantes et noires comme l'ébène, et précédés de cavaliers humides ou de molosses aboyans. Dans ces chars c'étaient mollement les jeunes et langoureux *Trossuli*, aristocratie épicurienne, et les courtisans grecs; qui tiennent elles-mêmes les rênes de soie; et de graves magistrats, sévèrement libertins, vêtus du *paludamentum*; et des sénateurs étourdis couverts de la toge austère, semée de clous, et des affranchis que la fortune du commerce a comblés d'infamie et d'argent. Tout ce tourbillon d'intrigues et de volupté est emporté avec furie, à travers le double rang de magnifiques sépultures qui bordent la voie Appienne; on dirait que les morts, eux-mêmes, courent sur des chars tumultueux, et font assaut de lutte avec les vivans.

Rome a des peu, les pour tous ses spectacles. En parcourant la région palatine, ne soyez point étonné de cette autre foule innombrable qui ressemble à l'invasion d'un monde. On vient de terminer les fêtes du grand Cirque; elles ont duré cinq jours. Il y avait deux cent cinquante mille spectateurs assis sur les gradins de l'ellipse, et encore autant autour du Cirque, sur les collines et les toits des édifices voisins. C'est le gracieux empereur qui a donné ce spectacle au peuple-roi; c'est une politesse de souverain à souverain. Tous ceux qui ont assisté à la fête



Le 13 du courant, il est débarqué à St. Sébastien 340 hommes de la marine royale anglaise, sur deux bateaux à vapeur venant de Londres. Il y avait à bord beaucoup d'objets de guerre pour cette ville et la ligne d'Ernani.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 22.

La petite reprise qui a eu lieu hier sur le 3 p. c. français s'est maintenue aujourd'hui et l'on est même monté à 79 05. Le 5 p. c. était aussi assez ferme et se tenait à 107 85 assez demandé. Cependant, il y a eu fort peu d'affaires sur ces deux valeurs.

Les actions de la Banque de Belgique ont été aujourd'hui très offertes; on les a cotées à 1525; hier, elles étaient à 1515. On a attribué cette subite réaction à la nouvelle que le roi des Belges avait envoyé des troupes à la frontière du grand duché de Luxembourg, au sujet du différend relatif à la forêt de Grünwald.

Il y a eu quelques affaires en valeurs industrielles; presque tous les chemins de fer étaient lourds et offerts.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 DÉCEMBRE.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

À commencement de la séance de ce jour, M. Desmairies a présenté le rapport de la commission sur le crédit provisoire de trois millions demandé par M. le ministre de la guerre. La commission en proposant l'adoption de ce crédit, y mettait toutefois pour condition que les dépenses ne dépasseraient pas les limites fixées provisoirement par la section centrale au budget de la guerre.

M. le ministre a déclaré ne pouvoir accepter cette restriction, attendu que la section centrale a proposé une assez forte réduction à l'article relatif à la solde de l'infanterie, réduction qu'il ne peut admettre, surtout aujourd'hui, qu'il a été obligé de rappeler sous les drapeaux beaucoup de permissionnaires.

M. Pollenus a alors demandé si les difficultés survenues dans le Luxembourg, subsistaient toujours, parce qu'alors il voterait contre la restriction posée par la commission.

M. le ministre a répondu que le gouvernement avait l'espoir que ces difficultés s'arrangeraient par voie diplomatique, mais que cependant on n'en avait pas une assurance assez positive, pour renoncer aux démonstrations que le gouvernement avait commencées dans le Luxembourg.

L'honorable rapporteur lui-même a déclaré que, dans l'opinion de la commission, cette condition ne pouvait s'appliquer à l'article relatif à l'infanterie, et le crédit de 3 millions a ensuite été voté, sans condition, à l'unanimité des 63 membres présents.

La chambre a repris la discussion du projet de loi relatif aux sucres. À la séance d'hier, il avait été décidé que le rendement légal serait augmenté. La chambre avait à s'occuper aujourd'hui de fixer la quotité de ce rendement. Plusieurs propositions ont été faites, mais aucune décision n'a été prise; M. le ministre des finances, retenu chez lui par une indisposition, n'ayant pu assister à la séance, la solution de cette question a été renvoyée à la prochaine séance.

Plusieurs membres avaient demandé un ajournement jusqu'au 9 janvier. La chambre à la majorité de 47 voix contre 18 a décidé qu'elle se réunirait mercredi prochain, pour terminer le projet de loi sur les sucres.

Le sénat, dans sa séance de ce jour, a adopté, sans discussion et sans aucun changement, le budget de la dette publique et des dotations, le budget de la marine, le projet de loi relatif au contingent de l'armée, et enfin un projet autorisant la séparation de Gemblès de la commune de Hautfays.

La discussion générale du budget de l'intérieur avait été mise à l'ordre du jour. Personne n'ayant demandé la parole, elle a été fermée immédiatement et on passera mardi à celle des articles.

Bruxelles, 23 décembre (trois heures). — La confiance a repris le dessus, on croit généralement qu'il n'y a plus que quelques jours de patience à avoir, pour connaître la solution pacifique des complications qui avaient embruni l'horizon. Le passage des troupes, le rappel des permissionnaires, sont regardés comme des démonstrations recommandées par les cabinets alliés et pas autre chose.

Les cours des fonds nationaux étaient plus fermes, on remarquait des dispositions à engager de nouvelles affaires à terme. L'emprunt 5 p. c. est 1/8 de mieux que la veille; le 4 p. c. reste toujours offert à 93 1/2. Société Générale en nom fl. 808 P. 807 A., certificats au porteur, émission de Paris, 4715 cours; Société de Mutualité 1435 (143 1/2) fait 1433 75

ont encore leurs couronnes de fleurs, et ils suivent le cortège triomphal qui ramène les grands dieux au capitol. Car les grands dieux aussi ont été invités à la fête; ils ont été soigneusement couchés sur de riches coussins, dans la longueur de la spina du Cirque, où s'élevait l'obélisque égyptien qu'Auguste a consacré au Soleil. À cette heure, l'Olympe, ivre d'encens, remonte à ces temples capitolins; sur son passage, les rues se jonchent de roses et de genêts; les maisons se voilent de riches tentures. En tête du cortège, marche le religieux Agrippa; puis les musiciens qui jouent du luth, de la flûte et de la harpe d'ivoire; puis s'avancent lourdement les pilenta, chargés à quatre roues chargés de matrones et de vestales, devant lesquelles s'incline la majesté du peuple et de l'empereur. Le cortège passe au Forum au moment où les sénateurs sortent du temple de la Concorde; ils sont la cinquantaine ou six cents législateurs, vêtus du latilava, qui continuent, sous le péristyle, l'orageuse discussion de dedans. La séance a été vingt fois interrompue à propos d'une accusation de péculat; on a entendu le démocrate Crémantius s'écrier: Peres consorts, ne me forcez pas d'implorer le secours des tribuns; et le président Valérius ôtant la parole à Egnatius, lui dire d'un ton courroucé: Vous répondrez quand votre tour de parole sera venu.

Dans cette séance, l'empereur lui-même a subi l'insolence des praticiens: Auguste était au sénat; il avait salué tous les sénateurs en les désignant chacun par leur nom, sans le secours du nomenclateur; il avait offert de l'encens et du vin sur l'autel de Mars, et s'était assis dans sa chaise curule pour écouter Cinna qui proposait un sacrifice aux dieux, afin d'apaiser la colère céleste, manifestée par un débordement du Tibre.

Dans la discussion suivante, Egnatius ayant fait un discours trop long, César a témoigné de l'impatience, et s'est levé en regardant la porte, alors quelques sénateurs lui ont crié: Il ne sera bientôt plus permis de s'occuper ici des affaires de la république! L'empereur, avec ce bon sens qui le caractérise, s'est assis de nouveau. Il a demandé ensuite la parole, et comme sa voix était faible, on a crié de toutes parts: Plus haut! plus haut! et d'un ton insolent, Egnatius lui a jeté ces paroles:

(113 3/8) beaucoup d'argent; Société Civile 1060 (106) P 4057 50 (105 3/4) A; Banque de Belgique 1480 (148); Actions Réunies 4073 75 (407 3/8) et P; Société de Herve 1097 50 (109 3/4) P.

L'actif espagnol avec peu d'affaires est tenu à 19 3/4 A; jusqu'à l'arrivée de la maille, il était plus faible après.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 19 3/4 cours. Point de cote des autres fonds à cause du mauvais temps.

M. Vandeweyer, notre ambassadeur à Londres, est attendu demain à Bruxelles; on dit que M. le comte Lebon, doit aussi quitter Paris pour quelques jours.

LIEGE, LE 24 DÉCEMBRE.

BULLETIN.

On a pu remarquer que, depuis les dernières élections anglaises, le parti modéré s'était dessiné davantage. Ainsi lord Durham, l'un des partisans les plus prononcés des idées de réforme, s'est déclaré fort nettement contre les exagérations des radicaux. Le ministre s'est aussi montré disposé à s'éloigner plus que jamais du parti radical. Certaines paroles de lord John Russel ont même alarmé quelques hommes politiques influents. Des meetings ont été tenus, et O'Connell, tout en ménageant le ministère, a de nouveau prêché l'agitation; des radicaux plus exaltés encore, ont apporté beaucoup moins de formes dans leurs discours, et ont soutenu que le ministère voulait faire un mouvement rétrograde, et se rapprocher de l'aristocratie et de la majorité de la chambre des lords. La crainte de voir le cabinet désertier la cause d'une réforme progressive et sage ne paraît point agiter les hommes les plus éclairés de la Grande Bretagne. Jusqu'à ce jour le ministère anglais a peut-être manqué d'un appui nécessaire pour assurer sa marche; le parti modéré, assez discipliné à la chambre des communes, n'était point assez fort, assez compact pour prêter au pouvoir un utile secours; aussi celui-ci était-il obligé de ménager les radicaux, pour se créer une majorité; mais les radicaux ne votaient pour le ministère contre les torys que dans l'espérance d'arracher au pouvoir des concessions favorables à leurs principes. Lord John Russel était, comme on voit, placé sur une pente dangereuse; il n'y avait que l'avènement d'un parti modéré à la chambre des communes qui pût le tirer de cette situation difficile, et autant qu'on en peut juger à distance, c'est le résultat qu'ont donné les dernières élections.

Si nous venons de présenter exactement l'état des choses, le ministère doit s'attendre à voir bientôt se coaliser contre lui les partis extrêmes de la chambre des communes, c'est-à-dire, les radicaux et les torys exaltés, comme on voit aujourd'hui en France l'alliance des carlistes et des républicains; mais le ministère anglais a, sans doute, compté là-dessus, et a pesé cette considération avant d'entrer dans une voie nouvelle.

Le gouvernement britannique n'est point le seul qui semble vouloir échapper à l'influence des exaltés; la nouvelle chambre espagnole paraît aussi appartenir au parti de la modération. Elle paraît laisser aux conseils de la reine les moyens de marcher vers la pacification du pays. On ne doit pas se dissimuler que la France et l'Angleterre ne pouvaient voir, sans crainte, le gouvernement de la Péninsule se transformer en une quasi-république. Ces deux grandes puissances sympathiseront davantage avec des pouvoirs constitutionnels régulièrement établis, qu'avec des hommes procédant par l'anarchie. La France a déjà refusé d'intervenir en Espagne, et il faut reconnaître que ce refus avait pour principale cause, les sanglants événements qui ont signalé la chute du parti de la modération dans la Péninsule. Des dispositions plus favorables contribueraient puissamment à la consolidation d'un régime de liberté dans cette partie de l'Europe.

Dans le nouveau monde, aux Etats-Unis, il paraît y avoir également une sorte de réaction contre le développement exagéré de la démocratie. Mais ici nous suspendrons toute espèce de jugement. Il est difficile, sans contredit, d'approuver les violences du gouvernement du général Jackson, et même de son successeur Van Buren; toutefois entre la démocratie, telle qu'elle existe aujourd'hui en Amérique, et la formation d'une aristocratie d'argent, on peut certes hésiter. Nous préférons le ciel de l'une et de l'autre! Si cependant le triomphe de l'opposition américaine est véritablement un retour à des idées de gouvernement régulier, qui mette enfin les personnes à l'abri des injustices et des violences de la populace, on ne peut qu'applaudir à l'échec de Van Buren; mais si cet échec n'est autre chose que le triomphe des ban-

Je vous réfuterais, César, si nous étions libres! L'assemblée s'est séparée en tumulte. Voilà César qui sort; il reçoit des pétitions et salue le peuple, il monte en litige; suivi de sa garde des Dix, et se rend à sa modeste maison du Palatin, voisine du sénat. Le luxe n'a point encore pénétré dans la résidence impériale. C'est le moment de la grande transformation de Rome de briques en Rome de marbre. Quand les dieux seront logés on logera les empereurs. Le palais des Césars n'est encore qu'en germe sur le mont Palatin; laissez le grandir, ce sera l'Olympe des dieux de la terre: il aura sa forêt de colonnes, son peuple de statues; ses portiques aériens, ses jardins suspendus, ses galeries d'ordre Pompéien, toutes d'azur et d'écarlate; il sera illustré de fresques, comme une nymphée d'Herculanum par le pinceau d'Apollodore et d'Apulius. La nuit tombe, allons souper chez Mamurra, l'ancien préfet des ouvriers de l'armée de Jules César. Mamurra demeure sur le mont Celius, et sa maison est plus splendide que celle d'Auguste sur le Palatin. Entrons et présentons-nous comme des ombres ou comme des parasites. L'ostiaire ouvre la porte; prenez garde au chien; c'est un molosse d'Etrurie, très aboyeur, mais bon; vous vous en ferez un ami intime, si vous avez une grenouille écrite à lui donner; c'est comme le gâteau de la Sybille jeté à Cerbère. Nous voici dans le vestibule, arca; au milieu s'étend la statue équestre du maître de la maison. Les Romains riches se débattaient à l'instar de quelques oiseaux de proie, dans le *patrum*, où se réunissent les clients et promènent nous un instant sous les colonnades de l'impluvium, en aspirant la fraîcheur qu'exhale la gerbe du bassin de marbre. On va se coucher à table, hâtons-nous de pénétrer dans la salle des triclinia de printemps. La table du festin est en bois de cèdre, arbre de Mauritanie; elle a appartenu à l'avocat Marcus Tullius Cicero, qui la paya un million de sesterces; figurez-vous le prix des mets qu'on mangeait dessus: les avocats ont toujours le secret de s'enrichir en défendant les veuves et les orphelins. Autour du triclinium les lits sont rembourrés de laine de Gaules, de plumes ou de duvet de cygne. Les coussins sont recouverts de soie ou de pourpre; il y a des housses magnifiques, venues de Babylone, en voici une que Mamurra a payée huit cent mille sesterces, et qui représente une chasse

ques, s'il n'est dû qu'à leur influence, on peut, avant de se prononcer, voir ce qui arrivera. Les banques ont rendu d'immenses services à l'Amérique; mais elles lui ont fait aussi beaucoup de mal, et pourraient lui en faire plus encore. L'un des publicistes les plus éclairés de la France, M. Michel Chevalier, le même qui a jeté tant de lumières sur les questions américaines, n'hésite pas à proclamer que le système des banques de ce pays, doit être grandement modifié, et que le mode actuel est tout à fait inconciliable avec la liberté comme avec la prospérité de l'Amérique.

En prenant la résolution d'envoyer des troupes dans le Luxembourg, le gouvernement a sans doute voulu prévenir, par cette démonstration énergique, l'injure d'une violation de territoire. Mais nous craignons qu'il ne se soit avisé trop tard de recourir à l'emploi de la force pour faire respecter nos droits sur cette partie du Luxembourg où le roi Guillaume prétend exercer des actes de souveraineté. Si les nouvelles qui nous sont parvenues de cette province, se vérifient, ce qui ne nous surprendrait pas, malgré les assurances contraires du gouvernement, le Grünwald sera exploité, et rasé en partie, avant que nos troupes aient eu le temps de prendre position. Au lieu de répondre aux communications de la Diète par l'envoi immédiat d'une force armée respectable, puis de songer seulement à entamer des négociations, le gouvernement a suivi la marche contraire, et a choisi d'abord la voie diplomatique, fournissant ainsi à ses ennemis les moyens de mettre leur projet à exécution, sans qu'ils eussent à redouter une résistance tardive. C'est là peut-être une faute qu'on aurait facilement évitée si l'on avait écouté les inspirations d'une politique plus digne encore de la cause qu'il s'agit de défendre.

Parmi les différentes suppositions auxquelles on s'est livré pour expliquer les prétentions et la conduite du roi Guillaume, il n'en est qu'une seule qui nous semble se rapprocher de la vérité. Le roi de Hollande a complètement échoué dans les différentes tentatives qu'il a faites, auprès de la France et de l'Angleterre, pour renouer les négociations au sujet de la question belge, sur des bases différentes de celles qui ont été précédemment adoptées. Cependant les états-généraux réclament impérieusement la fin du *statu quo* et se montrent de plus en plus hostiles à la continuation du système qui a prévalu jusqu'aujourd'hui. Dans cette position embarrassante, le roi Guillaume, qui n'acceptera jamais le traité du 20 novembre, a cru ne pouvoir mieux sentir qu'en suscitant de nouveaux embarras à la France et à l'Angleterre, pour forcer ces deux puissances à reprendre le fil des négociations. Il cherche donc à inquiéter la France sur sa frontière, en provoquant une collision dans le Luxembourg entre les Belges et les Prussiens, et d'un autre côté, sachant que l'Angleterre est très intéressée à maintenir la liberté de l'Escaut, il vient à ce que disent les journaux d'Anvers, d'établir des droits de péage sur les navires belges qui doivent passer près de Flessingue pour se rendre dans la mer. Cette dernière mesure, si elle a été effectivement prise, nous explique clairement les intentions du roi Guillaume, qui ne sont autres que celles que nous venons de signaler. On attribue aussi à ce monarque le projet de tenter une invasion nouvelle, et les dispositions qui s'effectuent sur les limites du Brabant (Nord) inspirent à quelques personnes des craintes d'autant plus sérieuses, qu'elles croient que l'affaire du Grünwald n'est qu'une diversion destinée à nous forcer de dégarnir notre frontière septentrionale. Mais l'armée hollandaise compte à peine trente mille combattants, dont quinze ou vingt mille, tout au plus, pourraient être distraits, pour former l'effectif d'une armée d'invasion. Or, il est impossible qu'avec des forces numériques aussi peu considérables, le roi Guillaume puisse songer sérieusement à reconquérir la Belgique; il est impossible, d'un autre côté, qu'il compte sur l'inaction et l'impassibilité du gouvernement français, pour qui l'existence de la Belgique indépendante est une garantie de force et de sécurité. En 1831, lorsque les circonstances lui étaient beaucoup plus favorables, il n'a pu parvenir à son but; et il y parviendra moins encore aujourd'hui que la nécessité de maintenir la paix se fait partout si vivement sentir.

On lit dans le *Moniteur* du 23 décembre: Malgré les assertions des journaux d'Anvers, nous pouvons affirmer qu'aucun fait contraire au *statu quo* n'a été posé ni dans le rayon de la forteresse de Luxembourg, ni dans la forêt de Grünwald.

d'animaux. La salle est ornée de colonnes, pavée en mosaïque, tendue d'étoffes de Perse, décorée de statues, candélabres, Couchons-nous pour le festin.

On a distribué des couronnes d'ache, de lierre, de lys, de myrthe, de violettes, de safran, surtout de roses. Nous aurons un souper en règle, *cena recta*, trois services. Commencons par manger des œufs, des laitues, des olives, c'est le préliminaire nommé *degnatio*. Au second service, nous avons tous les plats qu'Horace a immortalisés; plus, un grand morceau de veau rôti; après arriveront les confitures et les pâtisseries servies dans des corbeilles de jonc ou de baguettes d'or tressées. Mamurra n'a que de jeunes et beaux esclaves pour le service de sa table; ils sont vêtus d'une petite tunique descendant un peu au-dessous du genou. L'esclave décapotier, *scissor*, est si habile, qu'il dépèce une volaille en un clin-d'œil. Voici venir d'autres esclaves qui rafraîchissent l'air avec des éventails, et chassent les insectes avec des baguettes de myrthe. Voici les histrions qui jouent des scènes comiques, des Espagnoles qui dansent avec des cascagnettes, des *honoristes* qui chantent des vers de l'Illiade, des baladins qui font des tours de force et d'adresse. Les jeux et les ris cessent, lorsque deux petits esclaves, en tunique blanche, apportent les dieux de la maison, et les posent sur la table; on leur offre des mets, on leur verse du vin, on mêle leurs noms au nom de l'empereur; on les supplie de protéger César. Nous avons prolongé le repas *in noctem*; il est fort tard à l'horloge d'eau; regagnons l'hôtelierie: l'esclave allume la torche et nous précède dans ce labyrinthe d'escaliers, car les voleurs abondent. La nuit est noire, que la triple Hécaté nous protège contre l'insolence des soldats et des jeunes patriciens qui sortent ivres des tavernes, et se moquent de César et des dieux immortels!

À la fin du règne d'Auguste, on pressent déjà que l'ère des atrocités folles va commencer. Rome, la tête de l'univers, est déjà frappée d'une congestion cérébrale; elle a tant usé et abusé de sa force: Tibère, Caligula, Claude, Domitien, ouvriront ses nobles veines. Il faudra qu'elle souffre bien, la puissante malade, avant d'arriver au doux régime des Antonins.



LA FORÊT DE GRUNENWALD.

La forêt de *Grünenwald*, sur laquelle les prétentions de la Hollande ont appelé l'attention de l'Europe, est située dans la partie allemande du Grand Duché de Luxembourg, entre la route de Luxembourg à Ettelbruck et celle de Luxembourg à Trèves, par Grevenmacher. Elle est à une lieue nord-est des dernières fortifications de Luxembourg, et à 3 lieues 1/4 de la frontière prussienne.

Elle est bornée au nord par les villages d'Eisenbourg, Bourglinister et Genderigen; à l'est par Erenster et Hoftert; au sud-est et au sud par la chaussée de Luxembourg à Grevenmacher et par les villages de Sandweiler et Hamme; à l'ouest par Weimerskirch, Dommeldange, Valferdingen, Helmsingen, Heisdorff et Bosserdingen: tous six situés sur les bords de l'Alzette.

Sa plus grande longueur, du nord au sud, est de 7000 mètres; et sa plus grande largeur, de l'ouest à l'est de 6000. Sa circonférence est d'environ 29,000 mètres ou de 7 lieues 1/2 communes de France.

Cet espace est entièrement couvert de bois futaie et taillis. Les essences principales sont le chêne, le hêtre, le sapin, le bouleau et le coudrier.

Cette forêt est sillonnée par un grand nombre de chemins, de collines et de ruisseaux, entr'autres par l'Erens et le Linsbacher, qui y prennent leurs sources et vont se jeter dans la Sûre.

Par arrêté royal du 20 décembre:

Les médailles ci après indiquées sont accordées aux personnes dont les noms suivent:

PROVINCE DE LIÈGE.

Aux sieurs Jacquemin (Jean Toussaint), ouvrier batelier, et Maguet (Antoine), journalier à Huy, pour avoir, le 11 mai dernier, sauvé une personne tombée dans la Meuse, où elle était en danger de périr, à chacun une médaille en argent de la valeur de vingt cinq francs;

Au sieur Vandermissen (Gilles), journalier à Ans et Glain, pour avoir poursuivi et abattu, à coups de pioche, un chien hydrophobe, qui répandait la terreur dans cette commune, une médaille en argent de la valeur de trente francs;

Au sieur Bidélot (Eustache), pontonnier et aubergiste à Tilleur, pour avoir, à différentes époques, et notamment en janvier et juillet de cette année, sauvé, au péril de sa vie plusieurs personnes tombées dans la Meuse, où elles se seraient noyées sans son secours, une médaille en or de la valeur de cent francs.

PROVINCE DE LIMBOURG.

Au sieur Damont (André), menuisier à Tongres, pour avoir, le 15 octobre dernier, sauvé, au péril de sa propre vie, un enfant tombé dans le Jacr, où il était près de périr, une médaille en vermeil de la valeur de cinquante francs.

Nous donnons ci-dessous un extrait de la *Gazette de Francfort*, indiquant l'origine de la mésintelligence qui règne entre l'archevêque de Cologne et le roi de Prusse: cet extrait est d'autant moins suspect que jusqu'à ce jour la *Gazette de Francfort* s'était montrée hostile à l'archevêque:

« Du Rhin en décembre. — Les collisions survenues entre le ministre prussien et l'archevêque de Cologne et les mesures prises contre ce dernier ont réveillé l'indignité générale de toute l'Allemagne et déjà l'étranger a également fixé son attention sur cet objet. Ceux qui connaissent la direction prise par notre journalisme peuvent prévoir d'avance de quel côté ira se placer l'opinion publique prononcée par lui. Cependant il serait possible qu'un compte rendu de cette affaire, écrit avec impartialité, parvint à se faire jour quelque part.

Au fond, les mésintelligence concernent essentiellement la question des mariages mixtes. Le ministre consent à tout oublier, à tout pardonner; il veut abandonner à leur destinée les partisans de l'école d'Hermès, pourvu que l'archevêque veuille céder quant aux mariages mixtes. La question de fait est donc celle-ci:

« Chaque année il arrive de Berlin un grand nombre de jeunes fonctionnaires, appartenant presque exclusivement à la religion évangélique, ayant bon courage et dotés de faveurs, et ces jeunes gens vont naturellement leurs soins pressés aux filles riches des provinces. Le gouvernement a tout d'abord déclaré nuls les engagements pris de faire élever dans la religion catholique les enfants nés de semblables mariages, en exigeant au contraire que tous ces enfants suivent la religion de leur père. Cette mesure a naturellement pour suite de diminuer les familles catholiques des hautes classes de la société et de leur substituer des protestants. C'est ainsi et par de semblables moyens qu'en Silésie l'église évangélique qui était en grande minorité a acquis en moins d'un siècle une immense majorité.

« Il en a encore été de même dans la partie du territoire de Westphalie faisant autrefois partie de la Prusse, et pareille chose peut aussi arriver dans la province rhénane presque entièrement catholique et dans les acquisitions faites dans la province de Westphalie. Dès lors, peut-on, en considérant ces faits, reprocher à l'église catholique quelle cherche à maintenir son existence? N'est-ce pas un devoir de propre conservation pour tout état, toute corporation, tout individu que de demander que les enfants issus de mariages mixtes ne soient pas élevés exclusivement dans la religion du père mais dans celle du pays? En agissant ainsi l'église se tient seulement sur la défensive; elle cherche non à acquiescer mais à conserver.

« Si la manière dont on agitait anciennement, notamment du temps de Frédéric II, est maintenant recommandée avec éloges et comme devant servir de modèle, il faut prendre en considération que des changements notables se sont opérés depuis dans la position de l'église catholique envers le gouvernement prussien, si on compare cette position à celle que l'église occupait alors. Dans ce temps, l'église catholique était seulement tolérée, dépendant de la clémence du prince; tandis que, aujourd'hui, elle possède à l'égard de l'état des droits et des privilèges, aujourd'hui, elle possède à l'égard de l'état des droits d'égalité, comme l'église évangélique. De ce que cette parité de droits n'existe que de jure et non de facto, cela ne change rien à la chose, car il est bien évident qu'on ne saurait soutenir que cette égalité existe réellement dans un état dont les deux cinquièmes de la population se composent de catholiques, et qui n'est cependant ni un ministre catholique, ni un président supérieur, ni un général de cette confession.

« Mais, ainsi que nous l'avons dit, en droit, l'église catholique en Prusse, est entièrement égale de l'évangélique, et elle devrait bien aussi pouvoir attendre une semblable protection de la part de l'état. Si de plus on considère que ni le Pape, dans son bref du 25 mai 1830, ni l'archevêque qui veut se conformer exactement à ce bref, ne cherchent à empêcher de force les mariages mixtes lorsque les futurs époux ne se conforment pas aux exigences du catholicisme à raison de l'éducation religieuse de leurs enfants, ni ne déclarent ces mariages nuls, qu'au contraire, il est enjoint au curé catholique de légitimer ces mariages par sa présence et de ne se dispenser que de la prononciation des formules qui expriment l'approbation de ces unions de la part de l'église catholique, aucun homme impartial, qu'il soit catholique ou protestant, ne pourra y apercevoir quelque chose d'hostile, encore moins un soulèvement con-

tre le pouvoir de l'état, et il sera réduit à déplorer que les mesures prises par le pouvoir soient de nature à exercer une influence défavorable sur les rapports si bienveillants qui existent entre les différentes confessions.

« Tel est le véritable état des choses. Quant à ce qui concerne la personne de l'archevêque, il doit être consolant de voir à une époque d'égoïsme, qu'il se soit trouvé un homme qui sacrifie à ce qu'il croit vrai et juste, fortune, faveur, considération et de plus, qui s'expose à son arrestation personnelle et à des injures officielles, sachant bien qu'en face du public les moyens de se défendre lui manqueraient. Ceux qui connaissent l'archevêque, ceux qui ont lu dans la *Gazette Universelle d'Augbourg* sa dernière lettre du 31 octobre de cette année, adressée au ministre M. Altenstein, ceux-là savent qu'il n'est pas un homme qui recherche la dispute et s'y plaît. Il est homme des devoirs, la sentinelle romaine aux portes de Pompéï, qui, quoique couvertes de cendres enflammées, ne quitte pourtant pas son poste. »

Liste des jurés tirés au sort pour la prochaine session de la cour d'assises de Liège.

- Messieurs
- Andernack, Joseph Roland, rentier à St. Georges.
  - Ramsch, Emont Joseph, conseiller communal à Welkenrad.
  - Jacquinet, Pierre François, propriétaire à Charneux.
  - Comte de Lanoy, Napoléon, rentier à Liège.
  - Franck, Pierre Joseph, conseiller communal à Clermont.
  - Rousse, Jean Charles Joseph, notaire à Flône.
  - Dumont, Jean François, conseiller communal à Flône.
  - Grainson, Pierre, conseiller communal à Vieux-Walleffe.
  - Closset, Mathieu Antoine, docteur en médecine à Cornesse.
  - Bourguignon, Michel Joseph, échevin sans traitement, à Doncel.
  - Bolly, Hubert Joseph, conseiller communal à Outreloux.
  - Humblet, Jacques, échevin sans traitement, à Mons.
  - Lattine, Jean Henri, conseiller communal à Gers.
  - Bourman, Jean Joseph, échevin sans traitement, à Lens St. Remi.
  - Granville, Alexandre Joseph, menuisier à Siplest.
  - Parfontaine, Jacques François, contrôleur du cadastre à Liège.
  - Boignelet, Jean Joseph, échevin sans traitement, à Boehle.
  - Goby, Jacques Joseph, cultivateur à Ensay.
  - Sarton, Jean Nicolas, nég., rue Puits en Sock, à Liège.
  - Lejeune, Jean Maximilien, cultivateur à Warsage.
  - Comte de Liédekerke, Jacques Bernard, rentier à Pailhe.
  - Poumay, Servais Ferdinand, greffier du juge de paix et conseiller communal à Herve.
  - Grosjean, George Servais, fab. de draps à Dison.
  - Fortemp, Jean Noël, conseiller communal à Bolland.
  - Ghyselink, Jacques Joseph, loueur de voitures à Liège.
  - Séret, Michel Joseph, conseiller communal à Flot.
  - Comte de Berlaumont, Clément, rentier à Sprimont.
  - D'Henricourt, Richard, échevin sans traitement, à Acosse.
  - Devillers, Henri Joseph, échevin sans traitement à Elmelle.
  - Laoureux, Jean Joseph, conseiller communal à Jalhay.
  - Burghers, Henri, docteur en médecine à Aubel.
  - Drienne, Toussaint, fils, conseiller communal à Chaudfontaine.
  - Destembert, Théodore, rentier à Liège.
  - Francken, Arnold Balthasar, notaire à Villers l'Évêque.
  - Firain, Gilles Joseph, conseiller communal à Clermont.
  - Waltrix, Louis, cultivateur à Milmort.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 23 décembre. — Absens: MM. Jammé et Constant.

Voici les communications:

1. M. Pirlot et autres marchands de poudre à tirer demandent que le magasin des Bayards soit maintenu.
2. M. Charles Constant fait connaître qu'il a adressé au roi sa démission des fonctions d'échevin de la ville.
3. Mme. v. Falize demande à acquérir de la ville le terrain de la rue dite *Capleresse*.
4. La société Ste. Barbe demande qu'il soit fait un fonds annuel au budget pour un concours public de tir à l'arquebuse;
5. Des marchands de cochons et des charcutiers de Liège demandent que la perception de la taxe municipale sur les porcs soit changée.
6. Arrêté royal du 13 décembre courant approuvant le maintien définitif des dispositions pour la perception des taxes municipales dans le territoire réservé.

M. Dethier fait un rapport sur les observations de la députation provinciale relatives au règlement pour la vérification des décès.

On rejette la demande de l'autorité provinciale, tendante à ce que tous les médecins soient admis à vérifier les décès.

On admet celle qui consiste à tout exiger des médecins vérificateurs qu'ils indiquent le genre et la durée de la maladie, l'art. 378 du code pénal interdisant aux médecins de divulguer les secrets qui leur sont confiés.

L'ensemble de ce règlement est maintenu, sauf quelques autres modifications légères.

M. Lambinon rend compte d'une réclamation de M. Colson contre la résolution du conseil communal par laquelle il ne lui est rien accordé pour ses vacances en qualité d'indicateur expert du cadastre; il lit également des lettres du directeur des contributions et de la députation provinciale; il n'y voit pas de motifs pour revenir sur la décision prise et conclut à son maintien.

Cette proposition est admise à l'unanimité.

On accorde des pensions sur la caisse de retraite des gardes pompiers:

1. Au ci-devant garde Dasse, une somme de 132 frs. 64 c. annuellement.
2. Au ci-devant garde Malaxhe 132 frs. 64 c. annuellement.
3. Et à la veuve Gerardy une somme de 104 fr. 58 c.

M. Dethier rend compte de la demande d'un secours faite par le sieur Corbier, de l'ihange, dont le fils a péri contre les pilots du nouveau quai de hallage.

On met aux voix le point de savoir si le conseil accordera un secours au sieur Corbier.

La négative est décidée.

ANNONCES.

VENTE DE BIENS-FONDS.

SAMEDI, 6 JANVIER 1838, A 9 HEURES DU MATIN,

Chez la veuve Pierre Joseph MARECHAL, à LANTIN, on VENDRA SIX VERGERS et TREIZE PIÈCES DE TERRES LABOURABLES, situés en cette même commune.

Cette vente présente toute sécurité, et les acquéreurs pourront jouir d'un assez long terme pour se libérer. 2370

PASTILLES PECTORALES

AU BAUME DE TOLU, d'HAYWARD, de Londres, avantageusement connue depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac.

Prix: 2 frs. la boîte au dépôt, chez M. DAVREUX, pharmacien, place du marché, n° 9, où l'on trouve également les PILULES ÉCOSSAISES purgatives d'ANDERSON, à 1. 60 c. la boîte, avec l'instruction. 1798

BEAU QUARTIER à LOUER à des personnes tranquilles, rue sur la Fontaine, n° 198, près du Pont d'Avroy. 2217



À LA FOIRE DE LEIPZIG, Magasin de quincailleries.

Mlle. QUILLET, Marchande à prix fixe, vendant en gros et en détail, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'arriver de Paris et de Francfort pour débiter en cette ville avec un très grand ASSORTIMENT de Quincaillerie fine et ordinaire et une très grande quantité de bijouterie dorée; dans les plus nouveaux goûts, Savoir: Agrafes pour manchettes de toutes façons, Peignes, en tous genres, Brosse de toute espèce, Contellerie, Rasoirs, Canifs à l'épreuve, Tabletterie, Flambeaux, Salières et Huiliers platinés en argent, Parfumeries, Savon de Windsor à 1 fr. la douzaine, Fouritures de bureaux, Cabas et Sacs de dames, Foyers et Cannes assortis, Jeux de Société de toutes espèces, Socques pour dames à fr. 2 50, Pipes et Tuyaux de Pipes, Cabarets de toutes grandeurs, Bretelles de toute qualité, Lorgnons, Lorgnettes de spectacle de toutes façons, Lunettes d'approche et assortiment de JOUETS D'ENFANS de toutes les sortes, Boîtes et Veilleuses. Elle a aussi un grand nombre d'objets de toute espèce qu'elle vend au prix de 15 cents et de 22 cents la pièce.

Elle est déballée ancien Café du Midi, entrée: place de la comédie, chez le Marchand de parapluie.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant procès verbaux reçus par Me. FRAIKIN, notaire à Chokier, les 20 et 21 décembre 1837, les

IMMEUBLES

ET RENTES

CI-APRÈS DÉTAILLÉS,

PROVENANT DE LA SUCCESSION DE FEU NICOLAS HENEMANNE, ONT ÉTÉ ADJUGÉS, SAVOIR:

UN MOULIN A FARINNE,

ROCHER, JARDIN, PRAIRIE ET DÉPENDANCES,

- En sus de différentes rentes évaluées au capital de 8000 frs. au prix de 20,400
1. UN ENGLIS EN LABOUR, de 27 v. g. pour 5000
  2. Outre le service de deux évaluées à 873.
  3. DEUX PIÈCES DE TERRE, en lieu dit aux Begines, mesurant 38 v. g. outre le service d'une rente de 7 1/3 setiers, pour 5,100
  4. UNE PIÈCE DE TERRE, en lieu dit Chavinfosse, de 8 v. g., pour 1,150
  5. UNE PRAIRIE, en lieu dit Cortil Drienne, de 8 v. g., au prix de 1000
  6. UNE IDEM, appelée Pré Bossoul, de 4 v. g. pour 400
  7. UNE PIÈCE DE TERRE, en lieu dit Cowa, contenant 4 v. g. pour 370
  8. UNE PRAIRIE; en lieu dit Sart Davelle, pour 580
  9. UNE PIÈCE DE TERRE; de 8 v. g. au prix de 950
  10. Une IDEM, lieu dit Cowa, de 5 v. g., pour 530
  11. Une MAISON et dépendances, jardin et prairie, d'une contenance de 22 v. g., en sus de deux rentes évaluées à 430 f., pour 4,500
- Tous ces immeubles sont situés commune des Awirs.
12. Une MAISON et dépendances, prairies, jardin et terre labourable, contenant 52 v. g., sise sur le Thier d'Engis, au prix de 9,100
- En sus d'une rente de 3 1/2 setiers.
13. Une RENTE de 4 muids épeautre, due par la dame veuve Lambotte, de Chapon Seraing, pour 1,350
  14. Une OBLIGATION de 470 fr., due par la veuve Noël Keppenne, de St. Georges, pour 280
  15. Une de 35 fl. Bbt. Liège, due par Devaux, menuisier à Ombret, pour 690
  16. Une de 2 fr. pour 22
  17. Une de 3 fr. 64 c., due par E. Thirion, des Awirs, pour 30
  18. Une de 46 f. 40 c., due par Arnold Delruelle, des Awirs, au prix de 750
  19. Une de 12 f. 15 c.; due par les enfants Ronday de Chokier, au prix de 160
  20. Une de 3 muids épeautre, due par R. Marchand, de St. Georges, pour 280
  21. Et finalement une de 2 muids 5 setiers, due par Doncel, de Vaux et Borset, au prix de 560
- On peut SURENCHÉRIR tout ou chacun desdits biens, d'un dixième, jusqu'inclus le 31 décembre 1837, par déclaration à faire en l'étude dudit notaire, 2368



FAILLITE DE JOSEPH JAMME:

REVENTE
PAR
suite de surenchère.

MERCREDI 3 JANVIER 1838, à 9 heures du matin, les syndics délégués de la faillite dudit Joseph Jamme feront procéder pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des arrondissements Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, n° 443, à Liège, par le ministère de M. MOXHON et DELEXHY, notaires en ladite ville, à la REVENTE, par suite de surenchère, des IMMEUBLES de la faillite dudit sieur Jamme qui ont été SURENCHÉRIS; savoir :

- 1er lot. — Une belle et grande Maison, avec cour, tannerie, magasins et dépendances, sise à Liège, rue des Tanneurs, numéros 119 et 120, joignant à M. Henri Laphaye et à M. Lambert Coune, sur la mise à prix de 6,400 francs, en sus de trois rentes perpétuelles, dont les capitaux réunis s'élèvent à 14,539 frs. 51 c.
3me lot. — Une Maison sise à Liège, rue des Ecoliers, n° 170, joignant à MM. Colson et Joassart, sur la mise à prix de 4,800 fr.
4me lot. — Une Maison, sise à Liège, place St. Pholien, n° 152, joignant à MM. Thiry et de Lhonneux, sur la mise à prix de 3,500 francs.
5me lot. — Une Maison avec bâtiment et jardin y annexés, sise à Liège, faubourg d'Amerscoer, n° 121, joignant à MM. Fréson et Collard, sur la mise à prix de 2,700 frs. en sus d'une rente viagère de 300 frs.
6me lot. — Une Maison avec jardin, sise à Liège, même faubourg, n° 117, joignant à M. Bonneau et au lot suivant, sur la mise à prix de 6,700, en sus d'une rente viagère de 300 francs.
7me lot. — Une Maison portant le n° 118, joignant à la précédente, avec buanderie, fournil et jardin y annexés, sur la mise à prix de 5,200 francs, en sus d'une rente viagère de 250 francs.
Les trois rentes viagères ci-dessus sont dues à une personne plus qu'octogénaire.
8me lot. — Une maison sise à Liège, rue de Gaine, n° 183, joignant à la dame veuve Sauvage, sur la mise à prix de 2,600 francs, en sus d'une rente viagère de 100 florins Bbt. Liège, due à une personne déjà avancée en âge.
9me lot. — Un Terrain avec six fosses à tan, situé à Liège, rue de Tanneurs, sur la mise à prix de 800 francs.
10me lot. — La nue propriété d'une maison avec jardin, située à Liège, rue Gravioule, n. 40 bis 12, sur la mise à prix de 550 francs, en sus d'un capital de 3,796 francs.
12me lot. — Une parcelle de Terrain à bâtir, contenant 175 mètres 44 centimètres, entre les deux nouveaux ponts de la Boverie et de Longdoz, aboutissant à la rue Grétry, sur la mise à prix de 4,200 francs.
13me lot. — Une autre parcelle, contenant 188 mètres 95 centimètres, sur la mise à prix de 3,150 francs.
14me lot. — Une parcelle de 175 mètres 44 centimètres, sur la mise à prix de 4,200 francs.
15me lot. — Une parcelle de 159 mètres 97 centimètres, sur la mise à prix de 2,625 francs.
16me lot. — Une parcelle de 141 mètres 53 centimètres, sur la mise à prix de 3,150 francs.
17me lot. — Une parcelle de 175 mètres 90 centimètres, sur la mise à prix de 3,150 francs.
18me lot. — Une parcelle de 138 mètres 61 centimètres, sur la mise à prix de 4,200 francs.
Toutes ces parcelles de terrain sont contiguës.
19me lot. — Une prairie plantée de peupliers, formant un îlot, appelé île MONON, près du pont de la Boverie; sur la mise à prix de 275 francs, en sus d'un capital de 3,000 francs.
20me lot. — Une belle Maison, avec jardin, sise à la Boverie, n. 35, occupée par M. Frénay, sur la mise à prix de 600 francs, en sus d'une rente perpétuelle de 31 francs 55 centimes.

21me lot. — Une maison avec forge, étable et verger contenant 4 verges grandes, située à la Barche en Pot, commune d'Angleur, sur la mise à prix de 2250 fr., en sus : 1. D'une rente perpétuelle de 227 litres 46 centilitres (environ 7 1/2 setiers) d'épautre; 2. D'une autre rente perpétuelle de 12 fl. Bbt. Liège; 3. Et d'une rente viagère de 186 fr. 67 c., due à deux personnes fort âgées.

22me. — Une belle Maison de Campagne, portant les Nos. 137 et 138, aussi située à la Barche en Pot, avec jardin et prairie en dépendant, contenant 1 bouver 7 verges grandes 9 petites, sur la mise à prix de 10,050 fr., en sus d'un capital de 20,000 fr.

24me. Lot. — Un hectare 4 ares 62 centiares de Pré et Terre, situés à Herstal, sur l'île Mousin, joignant à M. Lambert Jéhotte, sur la mise à prix de 2320 fr.

25me. lot. — Une Houblonnière, garnie de ses perches, située à la Boverie, en lieu dit les Fories, commune de Liège, contenant 30 ares 52 centiares (7 verges grandes), tenant à Joseph Piette et à la ruelle des Fories, sur la mise à prix de 600 fr., en sus d'une rente perpétuelle de 35 fr. 61 c., rache table à 3 p. c.

26me. Lot. — Une Terre de 4 ares 39 centiares (une verge grande et plus), sis en lieu dit Champs de Fétine, à la Boverie, tenant à MM. Vissoul et Despinne, sur la mise à prix de 110 fr.

27me. lot. — Une Terre de 6 ares 54 centiares (une verge grande 10 petites), aussi située à la Boverie, aboutissant par un coin à la pièce précédente, joignant à MM. Renoz et Vissoul, sur la mise à prix de 170 fr.

28me. lot. — Une Houblonnière, garnie de ses perches, contenant 6 ares 54 centiares (une verge grande 10 petites), aussi située Champ de Fétine, à la Boverie, joignant à MM. Collard et Renoz, sur la mise à prix de 425 francs.

29me. lot. — Une Terre, de 13 ares 58 centiares (environ 3 verges grandes), sis dans les prés d'Angleur, commune d'Angleur, sur la mise à prix de 320 francs.

30me. lot. — 17 ares 438 milliares (4 verges grandes), de Bois situé au Sart Tilman, commune d'Angleur, sur la mise à prix de 475 francs.

31me. lot. — Une Maison, avec jardin, terres et vergers, le tout formant un ensemble, situés à la Tuicelle, commune de St. Georges, contenant environ 74 ares, joignant à M. le comte d'Oultremont et à Gilles Thirion, sur la mise à prix de 3,370 francs, en sus du tiers d'une rente de 5 muids 5 setiers 3 quarts 1 poignou d'épautre.

32me. lot. — Un sixième, plus 6/10 d'un autre sixième, dans une Maison et Bâtimens avec Prairie et jardin derrière et 2 hectares 44 centiares de Terre labourable et Trieu en dépendant, le tout situé dans la commune de Hody, canton de Nandrin, sur la mise à prix de 110 francs.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, aux dits notaires MOXHON et DELEXHY; et au bureau de M. le juge de paix.

VENTE DE BIENS-FONDS.

MARDI, 2 JANVIER 1838, à neuf heures du matin, A LA MAISON NEUVE,

Chez la veuve GRATE, sur la chaussée à Hognoul, le notaire BERNARD,

EXPOSERA EN VENTE, EN HAUSSE PUBLIQUE, ENVIRON

18 HECTARES DE TERRES LABOURABLES, EN DIVERSES PARCELLES,

Situées sur les territoires des communes de Hognoul, Villers l'Évêque, Xhendremsel, Othée, Wihogne, Russon, Herstappe et Awans.

Cette vente présente toute sécurité, et les amateurs pourront jouir d'un assez long terme pour se libérer.

S'adresser audit notaire BERNARD, à Grâce-Montegnée, pour connaître les conditions de la vente. 2369

LE TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS

GRANDE SEIGNEURIE DE WEINWARTSHOF

Château et quatre belles terres, près de Vienne,

D'UNE VALEUR D'UN MILLION 940,300 FLORINS, V. DE V.

Définitivement et irrévocablement le 5 Janvier 1838, à Vienne,

SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Cette vente contient 35,326 gains accessoires de fl. 100,000, 60,000, 30,000, 20,000, 15,000, 3 fois fl. 10,000, 6,000, 2 fois fl. 5,000, etc., etc., qui s'élèvent à UN DEMI MILLION, 4150 florins, valeur de Vienne, y compris onze prix d'argenterie superbe, confectonnée par les plus célèbres artistes dans le goût le plus moderne, savoir : un brillant service de table, de la valeur de fl. 30,000, un brillant service à café et à thé, avec une toilette pour dames, de la valeur de fl. 9,000, etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE : 20 FRANCS.

Ceux qui prendront 6 actions, en reçoivent 2 gratis, dont une verte gagnant forcément, ensemble 8 actions pour fr. 120; sur 10 actions, 5 gratis, dont deux vertes gagnant forcément, ensemble 15 actions pour fr. 200.

Le paiement peut s'effectuer, après réception des actions, par mon mandat.

En s'adressant directement à la maison soussignée on reçoit, franc de port, les actions, prospectus, dessins, ainsi qu'à son temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnans.

F. E. FULD.

Banquier et receveur général à Francfort sur Mein.

AVIS.

Les parens du nommé Jean Baptiste Cordier, né à Liège le 30 juillet 1752, fils de Jean François et de Charlotte Dambrebis, ont invités à se rendre au secrétariat de la ville.

VILLE DE LIÈGE.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS.

Le sieur Rogier Poncelet demande l'autorisation de placer dans l'établissement de la Société dite de St. Léonard, au faubourg de ce nom, quatre couplots propres à la refonte de la fonte.

On peut former opposition à ladite demande dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration communale.

Liège, le 20 décembre 1837.

Le président, Louis Jamme.

BOURSES.

PARIS, LE 22 DÉCEMBRE.

Table of market data for Paris, Dec 22, 1837, including various bonds and exchange rates.

LONDRES, LE 21 DÉCEMBRE.

Table of market data for London, Dec 21, 1837, including various bonds and exchange rates.

AMSTERDAM, LE 22 DÉCEMBRE.

Table of market data for Amsterdam, Dec 22, 1837, including various bonds and exchange rates.

ANVERS, LE 23 DÉCEMBRE.

Table of market data for Antwerp, Dec 23, 1837, including various bonds and exchange rates.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 23 DÉCEMBRE 1837.

L'Active espagnole a été ferme aujourd'hui et avec beaucoup de demande ouvert 19 3/4 et reste 19 7/8 A au comptant et 19 3/4 A. fin courant. Primes à un mois 19 7/8 0/10 cours.

BRUXELLES, LE 23 DÉCEMBRE.

Table of market data for Brussels, Dec 23, 1837, including various bonds and exchange rates.

VIENNE, LE 15 DÉCEMBRE.

Métalliques, 405 7/8. — Actions de la Banque, 405 1/2.

Imprimerie de J.-Bte. Neume, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.